

La Constitution

[Français]

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, c'est un grand privilège aujourd'hui d'être le porte-parole en cette Chambre des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick qui se sont réunis pour des discussions constitutionnelles.

Évidemment, tous réclament la protection et la promotion de leurs droits, la reconnaissance de leur spécificité, et pour certains, un statut particulier. En toute connaissance de cause, nous serions mal venus de contester les attentes exprimées par bon nombre d'organismes et de communautés. Cependant, s'il y a un groupe dont les revendications méritent d'être entendues, et à qui on devra accorder une attention particulière dans le présent débat, ce sont bien les francophones qui habitent dans tout l'est du Canada, y compris à Terre-Neuve et au Labrador. Minoritaires dans chacune des provinces de l'Atlantique, leur histoire, pour ne pas dire l'histoire de leur survie, est un témoignage éloquent de la volonté d'un peuple déterminé à être reconnu et à occuper la place qu'il mérite et qui lui revient.

En 1849, dans un discours qu'il prononçait à Montréal, Louis Joseph Papineau parlait du peuple acadien comme étant disparu. Il était de ceux qui croyaient que la déportation de 1755 avait atteint son objectif, soit d'éliminer à tout jamais la présence des descendants des premiers francophones venus s'établir en Amérique. L'ancien premier ministre du Québec, René Lévesque, a également décrit les francophones hors Québec comme étant des *dead ducks*. En 1991, un écrivain québécois déclarait devant la Commission Bélanger-Campeau que les francophones hors Québec n'étaient que des «cadavres chauds». Ces déclarations reflètent bien le manque de connaissances de plusieurs sur l'Acadie et son peuple; mais surtout, ces derniers sous-estiment la détermination démontrée par ce peuple.

Émouvants par leur volonté à survivre comme peuple, malgré leur éparpillement sur un vaste territoire, et n'ayant au siècle dernier pratiquement aucun droit, les Acadiens du Nouveau-Brunswick ont tout de même réussi à conserver leur culture, leur langue ainsi que leur spécificité. Ils se sont dotés d'une infrastructure institutionnelle qui n'a rien à envier à aucune autre minorité linguistique au pays. Permettez-moi de vous rappeler, monsieur le Président, leur combat pour qu'ils puissent se faire éduquer dans leur langue et dans leur religion, combat qui commença avec l'émeute de Caraquet, en 1875, pendant laquelle décéda Louis Mailloux, devenu symbole de ces luttes acharnées.

Que dire encore de cette volonté collective qu'ils ont affichée sur le plan politique en réussissant en 1960 à faire élire comme premier ministre du Nouveau-Brunswick

l'un des leurs, soit l'honorable Louis J. Robichaud, dont le Programme de chances égales a permis aux Acadiens et Acadiennes d'avoir enfin leur part de responsabilités dans la gestion quotidienne des affaires de la province, et de retirer les bénéfices d'un système qui jusque là leur avait été inaccessible.

En 1963 fut fondée l'Université de Moncton, responsable de la formation d'une jeunesse acadienne fort active et de plus en plus professionnelle. Pour sa part, le Mouvement coopératif acadien est aussi un exemple de réussite collective, comptant plus de 215 000 membres et possédant un actif de plus d'un milliard.

• (2010)

En janvier 1992, son président, M. Raymond Gionet disait, et je cite: «Le Mouvement coopératif acadien désire que les Acadiens et les Acadiennes du Nouveau-Brunswick atteignent l'autosuffisance économique et sociale par l'amélioration de leur qualité de vie et la sauvegarde de leur identité linguistique et culturelle.» C'est un sentiment, monsieur le Président, que je partage.

Toujours dans le domaine économique, l'Assomption Vie est aujourd'hui le pilier d'un important groupe financier, le Groupe Assomption. Fondée en 1903 par des Acadiens exilés aux États-Unis, la Société Mutuelle l'Assomption vise toujours à promouvoir le développement économique, social et culturel des communautés acadiennes. Il existe également plusieurs autres groupes qui jouent un rôle important concernant le développement du peuple acadien, dont la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick, la Fédération des Dames d'Acadie, la Société nationale des Acadiens, le Conseil économique du Nouveau-Brunswick, et j'en passe.

Ainsi, les Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick et des provinces atlantiques sont bien loin d'être des «cadavres chauds» ou des «dead ducks», mais bien des Canadiens pleins de dynamisme qui veulent et qui peuvent participer à l'élaboration d'un nouveau Canada. Ils sont convaincus, et leur histoire le prouve, qu'ils peuvent contribuer de manière significative au développement et à l'épanouissement de la nation canadienne.

Cependant, permettez-moi, monsieur le Président, de vous dire que les Acadiens et les Acadiennes que je représente reconnaissent qu'il y a des déséquilibres profonds dans le partage des pouvoirs, de même que de graves problèmes dans la structure et les pouvoirs de certaines institutions fédérales. Ils sont convaincus qu'il est impératif d'amener le Québec à souscrire à l'ensemble de la Constitution, et de reconnaître le caractère distinct de la belle province. Bref, ils sont favorables à des changements, tout en étant conscients que ces changements ne peuvent se faire sans beaucoup d'ouverture d'esprit de part et d'autre, de flexibilité et de générosité.